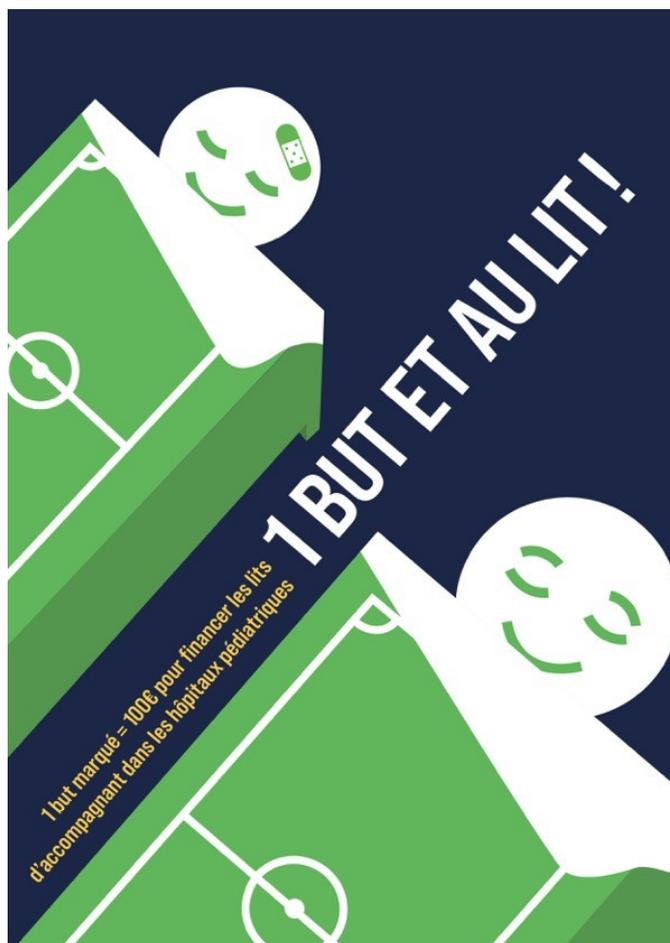




Appel à projet

Opération « Un but et au lit »
Edition 2019-2020



I. Contexte de l'appel à projet

Le 4 septembre 2019, la Ligue de Football Professionnel et la Fédération Hospitalière de France ont signé une convention de partenariat pour le lancement d'un nouveau programme RSE « 1 but et au lit ! » afin d'améliorer l'accueil des enfants à l'hôpital.

Pour chaque but marqué en Ligue 1 Conforama et Domino's Ligue 2, 100€ sont versés pour financer les lits d'accompagnants dans les unités pédiatriques des hôpitaux adhérents à la FHF, permettant ainsi aux parents de rester auprès de leur enfant pendant la durée de l'hospitalisation.

En effet, chaque année, près de 2 millions d'enfants et adolescents sont hospitalisés dans un établissement public de santé. La Fédération hospitalière de France, en tant que représentant de l'ensemble des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux, est attachée à l'amélioration continue de la qualité d'accueil de ces enfants et de leur famille. C'est la raison pour laquelle, en étroite collaboration avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et l'association SPARADRAP, la FHF a réalisé un [rapport inédit](#) proposant des pistes d'amélioration concrètes. Parmi les propositions phares, se trouve la garantie pour l'enfant hospitalisé de la présence de l'un de ses parents à ses côtés, ce qui aujourd'hui n'est pas encore systématique notamment en raison d'un manque de « lit accompagnant ».

Le présent appel à projet a pour but d'identifier les établissements qui bénéficieront de cet accompagnement financier.

II. Conditions de participation

Sont admis à participer les établissements adhérents à la Fédération hospitalière de France et accueillant des enfants (tout patient de moins de 18 ans).

Chaque établissement ne peut déposer qu'un dossier.

Les candidatures doivent impérativement être adressées sous la forme du formulaire annexé au présent appel à projet. Aucun autre type de candidature ne sera examiné.

III. Critères de sélection

Les candidatures seront jugées par la FHF sur les critères suivants :

- Qualité et cohérence du projet (inscription dans un projet de service, choix des lits en fonction des durées de séjour, engagement des équipes) ;
- Faisabilité et chiffrage du projet (cohérence avec la configuration architecturale, devis) ;
- Engagement institutionnel.

IV. Calendrier

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la FHF avant le **lundi 2 décembre 2019 à 17h**, délai de rigueur, au format PDF, à l'adresse suivante : i.agez@fhf.fr.

V. Conditions de mise en œuvre

La liste des établissements sélectionnés sera communiquée à la Ligue de Football Professionnel ; la Ligue de Football Professionnel adressera directement à chaque établissement le don correspondant aux besoins exprimés. L'établissement s'engage à utiliser le don conformément au projet qu'il a décrit.

VI. Contacts

Les équipes de la FHF se tiennent à la disposition des candidats pour répondre à leurs interrogations :

- Alexandre Mokede, responsable du pôle offre de soins (a.mokede@fhf.fr)
- Isabelle Agez, chargée de mission au pôle offre de soins (i.agez@fhf.fr).